

ZA Touche Morin - 35420 LA BAZOUGE DU DÉSERT commercial@aerochem.fr – Tél. : +33 (0)2 99 98 11 03 www.aerochem.fr

GALVANISANT MAT

DESCRIPTIF

Primaire antirouille à forte teneur en zinc métal.

Zinc de grande pureté 99%.

Assure une protection longue durée contre la corrosion dans les milieux soumis à des conditions humides, salines... par effet de pile : attaque de l'anode en zinc et préservation de la cathode en acier.

Pouvoir couvrant élevé.

Très bonne résistance à la chaleur, au froid, aux huiles...

La présentation en aérosol en fait un produit très facile d'utilisation. Epaisseur recommandée pour une protection optimale : 50 microns Ne contient pas de plomb.

UTILISATION

Protection de toutes surfaces acier.

Masquage par son aspect mat et protection des surfaces acier galvanisé soudées.

Masquage des surfaces même rouillées par son pouvoir couvrant élevé.

MODE D'EMPLOI

Agiter fortement avant emploi, une bille doit tinter. Tenir l'aérosol verticalement. Diriger le diffuseur en direction des pièces à traiter, préalablement sablées ou nettoyées et dégraissées. Pulvériser à environ 30 cm, régulièrement, sans excès, par couches croisées.

Sec au toucher : 15 min. Hors poussières : 1 heure Manipulable : 4 heures Recouvrable : 24 heures

Conservation/ Conditions de stockage : 2 ans à compter de la date de fabrication pour les aérosols non utilisés. A conserver à température ambiante entre 10 et 25°C.

PRÉCAUTIONS

Voir la fiche de données de sécurité

L'étiquetage peut varier suivant les formulations et les réglementations, consultez-nous. La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.

GARANTIE: Les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).